



BULLETIN D'INFORMATION

N° 182

Février 2009

SOMMAIRE

Pages

- ◆ *Édito* 1
- ◆ *Compte rendu de l'Assemblée Générale du 6/12/2008* 2
- ◆ *Gestion d'une hémorragie obstétricale* 18
- ◆ *Syndrome d'embolie amniotique* 34
- ◆ *Info AFSSAPS* 38
- ◆ *Offres d'emploi* 41
- ◆ *Annonces congrès* 42

ANNONCEURS

AIAS

Si ce premier bulletin de l'année est volumineux, c'est parce que l'actualité professionnelle est dense.

Les dossiers ne sont pourtant pas nouveaux (équivalence universitaire de notre diplôme, ré-ingénierie ...), mais le combat pour affirmer notre rôle et nos compétences est toujours le même !

Le SNIA s'est battu lors de la réécriture du décret dit « de compétences » en 2002, pour que les IADE « appliquent » et non « participent » à l'anesthésie, dans le souci de voir la pratique quotidienne des infirmiers anesthésistes réglementée, et ce malgré l'opposition du corps médical.

Aujourd'hui, presque dix années plus tard, la rédaction du référentiel de compétences de l'IADE soulève les mêmes rivalités et les mêmes polémiques avec les représentants de la SFAR.

Même si nous ne pouvons exercer sans nos « plus proches collaborateurs », le SNIA ne pourra accepter de dictat des médecins anesthésistes, pour la rédaction du référentiel de compétence. Celui-ci rappelons-le doit aboutir à un référentiel, de formation de niveau master et mettre en exergue le degré d'autonomie de l'IADE dans sa pratique.

C'est pourquoi, le SNIA a encore et toujours besoin de ses adhérents, et de nouveaux, tant pour l'action que pour pérenniser une représentativité qui sert à toute la profession.

Marie-Ange Saget